



MUNICIPALITE
Législature 2021-2026

PREAVIS MUNICIPAL 06/2022

concernant une demande de crédit
d'investissement de CHF 29'150.00 TTC pour le
rafraîchissement des façades, fenêtres et
boiseries de divers bâtiments du patrimoine
communal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les derniers travaux de rafraîchissement des façades, fenêtres et boiseries de divers bâtiments du patrimoine communal remontent à plus de 10 ans.
Comme l'a relevé la Commission de Gestion lors d'un précédent rapport, certains bâtiments sont aujourd'hui dans un mauvais état, en particulier le pavillon se trouvant devant la Maison de Commune.

Les interventions prévues concernent les bâtiments suivants :

- la Maison de Commune (fenêtres et boiseries)
- le pavillon, route de Coppet 10 (façades, fenêtres, boiseries)
- le local des pompes, route de Coppet (façades)
- l'ancien local des pompiers, chemin du Martinet (façades, boiseries)

Ces travaux ont été recensés dans le rapport d'évaluation du patrimoine de la Commune, présenté au Conseil communal le 9 mars 2022 par M. Dubois du bureau MR&A.

Un lavage à haute pression est prévu pour les façades, suivi d'une application de deux couches de peinture minérale.

Les boiseries (fenêtres et portes) seront nettoyées et poncées, puis recevront deux couches de peinture émail satinée microporeuse.

Les entreprises interviendront durant les vacances scolaires de l'été 2022.

Coûts des travaux

Description	Montants TTC
Rafraîchissement des façades et boiseries (porte et fenêtres)	CHF 26'500.00
Divers & imprévus 10%	CHF 2'650.00
Total	CHF 29'150.00

FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

AMORTISSEMENT

La totalité de la somme sera amortie par un prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs ».

DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 31 mai 2022, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis municipal 06/2022,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	les rapports des Commissions du Patrimoine et des Finances,
Décide	d'accepter le préavis no 06/2022, d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 29'150.00 TTC pour le rafraichissement des façades, fenêtres et boiseries de divers bâtiments du patrimoine communal, d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante, d'autoriser la Municipalité à amortir : - Le montant de CHF 29'150.00 TTC en une seule fois du compte 350.3312 par le prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs », compte no 9282.02.

Commugny, le 1^{er} juin 2022

Dossier traité par : Christian Borer, technicien communal

La Municipale responsable : Floriane Decurnex Gonzalez

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis



**Rapport sur le préavis municipal n°06/2022 concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 29'150.00
TTC pour le rafraîchissement des façades, fenêtres et
boiseries de divers bâtiments du patrimoine communal.**

Commugny, le 15 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission du Patrimoine s'est réunie le 31 mai 2022 à la Maison de Commune en présence de la municipale Floriane Decurnex Gonzalez afin de discuter le préavis actuel.

Cet avis porte sur le rafraîchissement de quatre bâtiments de la commune, à savoir la maison de Commune, le pavillon, le local des pompes et l'ancien local des pompiers. Le rafraîchissement consiste en un lavage à haute pression, ponçage et des travaux de peinture.

Suite à nos échanges constructifs avec la commune des objectifs complémentaires ont été définis, à savoir :

- Des produits écologiques seront utilisés pour la peinture
- La palette des couleurs du pavillon a été repensée afin de créer un lien visuel avec la Maison de la Commune.
- Les différents objets accrochés sur la façade du pavillon (panneaux, boîte aux lettres...) seront également réorganisés afin de réduire l'encombrement sur les façades.
- Les stores de la façade sud seront remplacés ultérieurement.
- Un nettoyage des tuiles est prévu ultérieurement

Le projet de rafraîchissement ainsi que les mesures complémentaires présentées ci-dessus sont la bonne marche à suivre pour assurer la pérennité et l'esthétique de nos bâtiments communaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, La Commission du Patrimoine, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 06/2022

Les membres de la Commission du Patrimoine

Dirk Engels

Alain Gonthier

Hans-Jürg Knoepfli

Omar Sharif

Mark Williams



Rapport sur le préavis municipal 06/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 29'150.00 TTC pour le rafraîchissement des façades, fenêtres et boiseries de divers bâtiments du patrimoine communal.

Commugny, le 14 juin 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 30 mai 2022, en présence de M. Xavier Wohlschlag, syndic, de Mesdames Agnes Ansermet, Floriane Gonzalez-Decurnex ainsi que Monsieur Christian Lowe, municipaux, et de Mme Natacha Riccio, boursière.

Le préavis 06/2022 nous a été présenté par Mme Floriane Gonzalez-Decurnex en expliquant qu'il s'agit de travaux d'entretien du patrimoine qui sont normalement prévus dans le budget. Etant donné que le budget 2022 pour l'entretien avait été préparé d'une manière minimaliste, il est nécessaire de passer par un préavis pour autoriser les travaux, ceci en lieu et place d'un préavis pour dépassement de budget.

Conclusion

Les travaux de rafraîchissement des façades proposés sont nécessaires pour l'entretien du patrimoine et peuvent être financés et amortis comme proposé dans le préavis.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 06/2022.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf